

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

# energuide.be



## AU SOMMAIRE

Photovoltaïque + batterie  
= (futur) duo gagnant

Pourquoi construire en  
matériaux durables ?

Certificat PEB :  
par où commencer ?

## DOSSIER

# Voiture électrique : une autre vie dans une autre ville

## Le magazine disparaît, Energiguide évolue !

*Vous tenez donc entre les mains, le dernier magazine toutes-boîtes d'Energiguide, mais rassurez-vous, notre mission ne s'arrête pas là.*

*Derrière Energiguide, il y a Sibelga. Le gestionnaire de réseau de distribution pour le gaz et l'électricité à Bruxelles vous garantit un accès fiable et de qualité à l'énergie et vous apporte, au quotidien, le gaz et l'électricité à la maison.*

*Le secteur de l'énergie change et le paysage énergétique s'adapte aux nouveaux besoins du marché : électrification, smartisation, digitalisation. La production se réinvente, plus locale, plus verte. Nos réseaux deviennent intelligents. Ils se digitalisent, offrent de nouvelles opportunités et permettent à de nouveaux services de voir le jour.*

*Dans ce contexte en mutation, Energiguide va continuer à vous informer. Pour vous aider à consommer moins d'énergie et de façon plus réfléchie. Pour vous donner les clés afin de mieux comprendre les enjeux de la transition énergétique. Pour vous guider dans vos choix en matière d'énergie et vous amener à devenir de véritables consommateurs, pour l'environnement, et pour votre portefeuille !*

*Finis le papier, mais nous restons présents en ligne, sur [energuide.be](http://energuide.be) regroupant près de 300 questions-réponses et des dossiers thématiques. Si la nostalgie vous gagne, vous pouvez également y (re)trouver toutes nos précédentes éditions. Et pour la suite ? Nous avons encore beaucoup d'idées de sujets et de conseils à partager avec vous.*

*Restez connectés et suivez notre actualité sur [energuide.be](http://energuide.be)*



### Sibelga protège vos données

Le GDPR (General Data Protection Regulation), réglementation européenne entrée en vigueur le 25/05/2018, fixe les règles en matière de protection des données à caractère personnel. Chez Sibelga, nous attachons une importance particulière à la protection de vos données.

Consultez notre politique en la matière, sur [sibelga.be/fr/privacy](http://sibelga.be/fr/privacy)



Chaque mois, les Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. Est-ce bientôt le tour de votre commune ? Jetez un œil sur ce

calendrier. Après le relevé, Sibelga

transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : [sibelga.be](http://sibelga.be)



### Calendrier de nos visites

- **MAI 2024**  
1170 Watermael-Boitsfort  
1030 Schaerbeek (partie 1)
- **JUIN 2024**  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
1083 Ganshoren  
1150 Woluwe-Saint-Pierre
- **JUILLET 2024**  
1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 2)  
1030 Schaerbeek (partie 2)
- **AOÛT 2024**  
1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 3)  
1040 Etterbeek
- **SEPTEMBRE 2024**  
1050 Ixelles
- **OCTOBRE 2024**  
1130 Haren  
1020 Laeken  
1120 Neder-Over-Heembeek  
1070 Anderlecht (partie 2)
- **NOVEMBRE 2024**  
1180 Uccle
- **DÉCEMBRE 2024**  
1060 Saint-Gilles



## Fibru : la région bruxelloise commercialise sa fibre optique

Six opérateurs de réseaux de fibre optique bruxellois (IRISnet, Sibelga, Bruxelles Mobilité, la STIB, le Port de Bruxelles et Vivaqua) se sont réunis au sein du réseau « Fibru » pour coordonner leurs travaux, mutualiser les coûts et commercialiser ensemble leurs réseaux en 2024. Ce sont ainsi près de **960 km de fibre** qui seront accessibles aux entreprises et administrations bruxelloises via le guichet unique Fibru géré par IRISnet.



Plus d'info sur le réseau de fibre optique de Sibelga, votre gestionnaire de réseau d'énergie



## Bonne nouvelle pour le climat : la découverte de gisements d'hydrogène naturel

L'hydrogène n'était pas, jusqu'à présent, considéré comme une source d'énergie en tant que telle – car on n'en trouvait pas dans la nature –, mais plutôt comme un moyen de transformer l'énergie d'une forme dans une autre, et donc de la stocker. La récente **découverte**, notamment en Lorraine (France), de **gigantesques gisements d'hydrogène naturel**, pourrait bien changer la donne et en faire une **nouvelle source d'énergie décarbonée**. Et **renouvelable** de surcroît puisque l'hydrogène extrait est remplacé spontanément en quelques dizaines d'années par réaction entre l'eau et le minerai de fer présents dans le sol.

### À Belexpo, nos jeunes deviennent des héros climatiques !



Depuis janvier dernier, l'exposition gratuite BELEXPO encourage les jeunes de 10 à 16 ans à devenir de véritables héros climatiques ! Équipés d'un bracelet numérique, accompagnés d'une équipe d'animation, les visiteurs sont accueillis dans dix espaces où ils découvrent en 2 heures les liens entre le climat et l'alimentation, la mobilité, la consommation, le logement, l'énergie, et comment agir face aux dérèglements climatiques actuels. Des dossiers pédagogiques trilingues sont également disponibles.

Visitez BELEXPO à Tour et Taxis  
Av. du Port 86c/3002 - 1000 Bruxelles  
Plus d'infos : belexpo.brussels

## INSPIRONS LE QUARTIER

### L'appel à projets se prolonge

Bruxelles-Environnement a lancé un **appel à projets** destiné aux Bruxellois qui veulent agir pour une région plus écologique et solidaire. Les initiatives citoyennes collectives et durables pour rendre un quartier plus agréable, plus vert, plus propre peuvent recevoir un **accompagnement et un soutien financier** de 3 500 à 15 000 €. Vous avez de bonnes idées à partager ? **Introduisez votre dossier en ligne** ! L'appel est désormais ouvert toute l'année et la prochaine session de jury est prévue en septembre.

L'appel à projets reste ouvert et il est encore temps de proposer des idées via

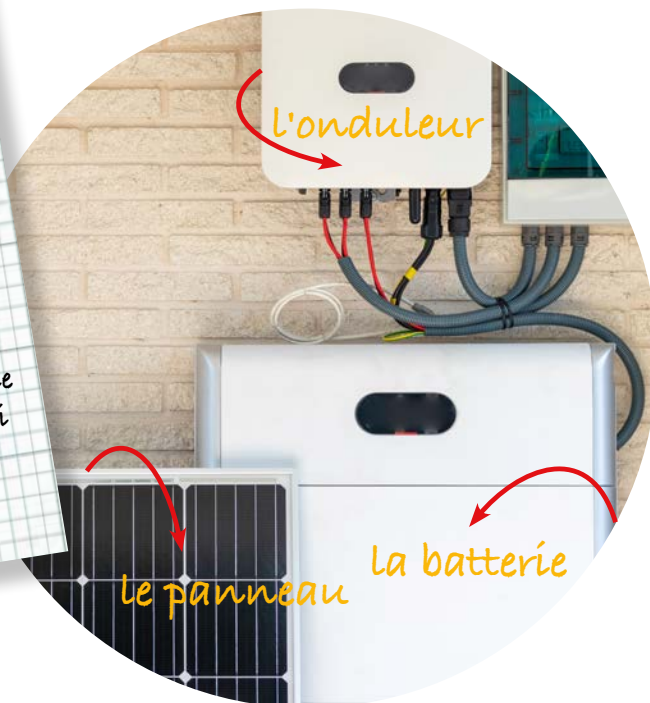


PRÉPAREZ VOTRE VISITE EN VISIONNANT LA VIDÉO



# Photovoltaïque + batterie = (futur) duo gagnant

Comment faire le meilleur usage d'une batterie domestique ? Suis-je concerné alors que je n'ai pas de panneaux photovoltaïques ? La réponse à ces questions va évoluer.



Tôt ou tard nous y viendrons : la batterie sera dans toutes les maisons ; soit parce qu'on veut consommer quand on rentre chez soi ce que les panneaux photovoltaïques ont produit en plein midi ; soit parce qu'on veut acheter l'électricité au meilleur prix dans le nouveau système de tarification qui s'annonce et la stocker pour la consommer ensuite. L'avantage d'une batterie domestique tient dans le fait que vous pouvez utiliser davantage votre propre production d'électricité, réduisant ainsi votre facture et votre dépendance vis-à-vis de votre fournisseur. Mais oublions tout de suite le rêve de l'autonomie : la batterie n'est pas là pour accumuler pendant l'été l'énergie dont nous aurons besoin en hiver. Car elle peut tout au plus stocker pour 48 h de consommation. Au-delà, la taille et le prix de la batterie seraient irréalistes.

## RENTABLE ? UNE CONDITION PRÉALABLE S'IMPOSE

Il faut que le prix d'achat des batteries baisse encore. Une batterie domestique a une capacité entre 4 et 8 kWh. Au coût d'environ 1 000 € par kWh de capacité, installation comprise. L'investissement reste peu ou pas rentable actuellement. Le gain financier annuel apporté par la batterie suffit à peine (ou pas du tout) à couvrir son prix d'achat à temps... car elle a une durée de vie limitée. Mais cela pourrait changer avec

l'évolution technologique. Ou avec l'arrivée de batteries d'occasion provenant de voitures électriques.

## LE MEILLEUR USAGE D'UNE BATTERIE DOMESTIQUE

- Si vous prévoyez d'installer des panneaux photovoltaïques, choisissez dès le départ un onduleur de type « hybride ». Sans quoi vous serez obligé de le remplacer au moment d'installer la future batterie.
- Si vous vous équipez dès à présent d'une batterie par souci de protection du climat, optez pour une régulation intelligente de votre installation : elle optimisera la charge de la batterie, le fonctionnement des appareils gros consommateurs et les consommations de soirée et de nuit impossibles à déplacer. Tout cela automatiquement.

## AUTOCONSOMMER EST LA CLÉ

Si vous disposez de panneaux photovoltaïques, sans batterie, ce que vous produisez en excès est envoyé vers le réseau et vous est racheté à un prix inférieur à celui que vous payez quand vous prélevez. Vous avez donc intérêt à consommer votre propre électricité, en direct, au moment où vous la produisez. De plus votre autoconsommation réduit la puissance, donc la pollution, des centrales électriques.

## ET SANS PANNEAUX ?

La batterie pourra devenir rentable, grâce à une tarification flexible, qui offrira un prix différent selon les périodes d'une même journée. On aura alors intérêt à charger sa batterie au moment où le tarif sera le plus avantageux (en milieu de journée), pour la consommer en soirée en période de tarifs plus coûteux.

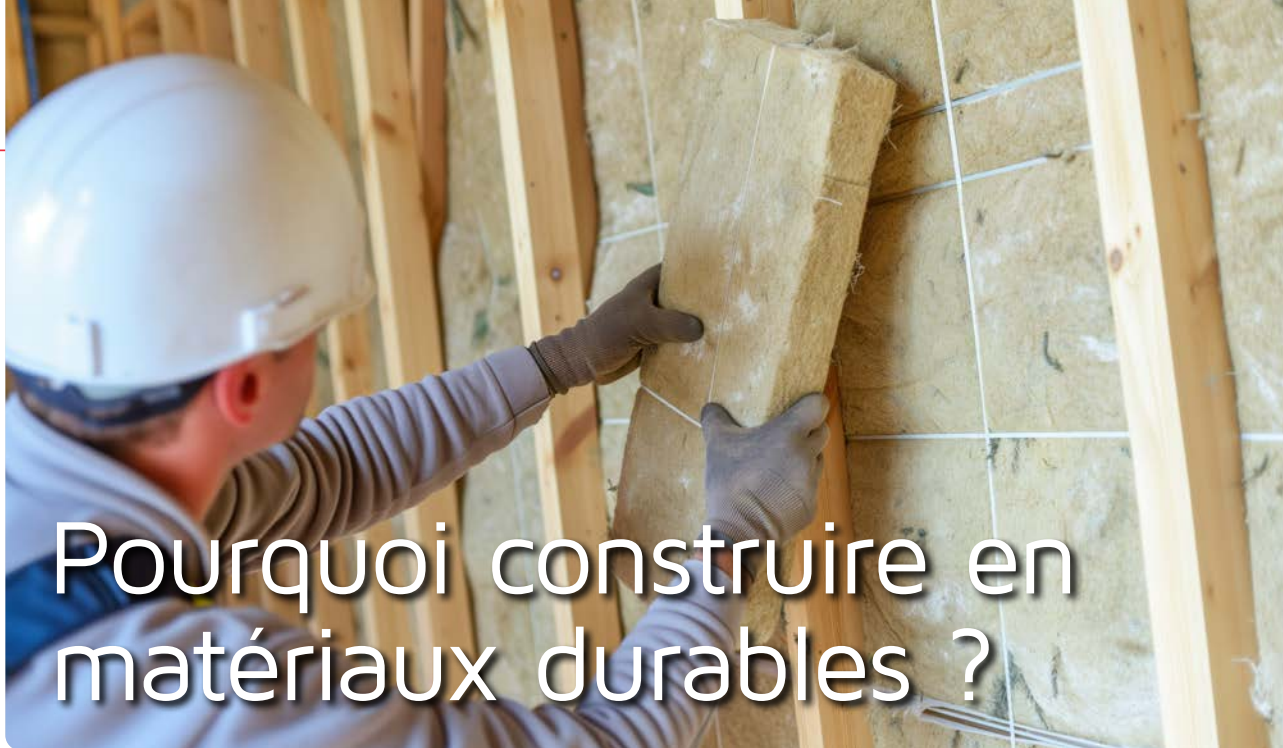


**Réparer un onduleur, c'est possible**

« Au bout de 10 ans environ, l'onduleur devra être remplacé ». C'est ce qu'on vous a dit quand vous avez commandé votre installation photovoltaïque. Or un onduleur ne s'use pas. Certains de ses composants électroniques peuvent tomber en panne. Dans de nombreux cas, cela est réparable, et pour le quart du prix d'un onduleur neuf. Certaines entreprises ont fait de cette réparation leur spécialité.

Renseignez-vous !





# Pourquoi construire en matériaux durables ?

**Faire la chasse au carbone émis pour éclairer, chauffer ou refroidir nos logements, c'est très bien. Mais ce n'est qu'une partie de la démarche. Au moment de construire ou de rénover, le choix des matériaux fait aussi la différence.**

La fabrication de matériaux comme les briques, l'acier, l'aluminium, le ciment, les tuiles, les carrelages, l'extraction de la pierre, le transport (parfois depuis des pays lointains) et la transformation du bois... tout cela consomme beaucoup d'énergie et donc émet du CO<sub>2</sub>. La solution pour réduire ces émissions-là aussi est multiple.

- **Améliorer les techniques** de fabrication des matériaux conventionnels : la balle est dans le camp des industriels sur ce point. Mais les consommateurs peuvent faire des choix « bas carbone » qui influencent les producteurs.
- **Choisir des matériaux locaux.** Par exemple : bois européens et labellisés (FSC pour le bois), pierre européenne ou belge, blocs béton-chanvre cultivé localement, etc.

## Pourquoi la construction durable\* est-elle importante ?

- En Europe, les immeubles représentent près de 40 % de la demande en énergie.
- Ils sont responsables de 36 % des émissions de CO<sub>2</sub>.
- 1/3 des déchets trouve son origine dans le secteur de la construction, ce qui représente plus de 15 millions de tonnes de déchets par an.

\* Chiffres Test Achats, octobre 2022

- **Préférez des matériaux biosourcés** : le bois au lieu du PVC ou de l'alu pour les châssis, les fibres végétales au lieu des mousses issues de la pétrochimie, etc. À Bruxelles, pour nous y aider, les primes Révolution H1, F1 et E3 prévoient des bonus qui s'ajoutent au montant de la prime, pour chaque mètre carré isolé avec un matériau durable : cellulose, liège, chanvre, bois, lin, paille, coton, plumes, laine, duvet.



Le bloc de chanvre régule naturellement la température du bâtiment grâce à son excellente capacité à diffuser la chaleur accumulée.

© Isohemp

- **Éviter d'extraire et de produire inutilement.** Pour y parvenir, recyclage et réutilisation (construction circulaire) sont possibles. À Bruxelles, certains pionniers en ont fait une spécialité :



Vente de matériaux de construction issus du démontage d'anciens aménagements ou bâtiments.



Matériaux, meubles, luminaires, sanitaires, quincailleries, fenêtres, etc.

Lisez le rapport des Nations Unies, "Matériaux de construction et climat : Construire un nouvel avenir", élaboré dans le cadre de



l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction et visionnez le petit film.

Les primes Renolution vous encouragent à utiliser des matériaux durables. En savoir plus ? C'est par ici !



# Voiture électrique : une autre vie dans une autre ville

Selon Statbel, l'Office belge de statistiques, la hausse du nombre de voitures électriques dans notre pays atteignait les 93,6 % en 2023. Compte tenu des objectifs fixés pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à nos déplacements et des mesures mises en place pour les atteindre, cette accélération n'en est qu'à ses débuts. Vous faites peut-être partie de ceux qui ne l'envisagent pas comme une solution d'avenir pour remplacer le véhicule thermique, et pourtant, la voiture électrique devient incontournable lorsqu'il s'agit de mobilité. Pour vous en convaincre, regardez autour de vous : les bornes de recharge se multiplient et tout est mis en place pour assurer la transition.

La voiture, quelle qu'elle soit, perd de son attrait en région bruxelloise et alors que le nombre moyen de kilomètres parcourus en Belgique ne cesse d'augmenter, la part de la voiture a largement diminué dans la capitale.

- En 2017, les Bruxellois parcouraient 43,4 % de leurs kilomètres en voiture – ce chiffre est tombé à 27,4 % en 2023.
- La marche a progressé avec 9,95 % des kilomètres parcourus en 2023, contre 7,88 % en 2017.
- Les Bruxellois enfourchaient leur vélo pour effectuer 6,84 % de leurs kilomètres (vélos électriques et speed pedelec inclus) l'année dernière alors que la part du vélo n'était que de 1,42 % en 2017. Ajoutons également l'arrivée de la trottinette, pour 1,32 % des kilomètres en 2023.
- Entre 2017 (23,24 %) et 2023 (22,29 %), la part des transports en commun est quant à elle restée stable.

On le voit au travers de ces chiffres\*, le véhicule électrique s'intègre dans un paysage multimodal fait de moyens de déplacement complémentaires, en constante évolution, adaptés au moment, à la météo, à la personne, aux besoins, aux circonstances.

\*source : Tableau de bord Modal Split de l'institut VIAS pour la sécurité routière





## La fin des voitures (nouves) thermiques

En 2035, plus aucune voiture ou camionnette neuve émettant du CO<sub>2</sub> ne pourra être vendue en Europe. Mais toutes celles en circulation pourront continuer à rouler et on estime même que **dans 11 ans, le parc automobile comprendra encore 67 % de voitures thermiques**. Dans ce paysage automobile du futur proche, la voiture électrique aura sans nul doute une place grandissante.

Selon certains experts, elle prépare l'arrivée inéluctable de la voiture autonome. « *Le dernier titulaire d'un permis de conduire est déjà né* », affirment même les auteurs Mario Herger et Benoît Michel, dès le titre de leur livre. Ils assurent en plus que **la majorité des particuliers ne posséderont plus de voiture**, qu'ils seront véhiculés par des voitures autonomes intelligentes. Ce qui réglera en même temps le problème des encombrements, du parking, du besoin de garage et de la qualité de l'air en ville ! Utopie ou réalité ? L'avenir nous le dira...

## L'autonomie, un vrai problème ?

L'autonomie est un critère de choix important pour les véhicules électriques. Elle varie fortement selon les véhicules. **Des voitures électriques avec plus de 500 km d'autonomie ça existe**. Tout est question de batterie. Donc de prix. Car **la batterie représente 30 à 40 % du prix d'une voiture électrique**.

- Bonne nouvelle : les études d'une grande banque d'affaires américaine prévoient une **baisse annuelle du prix des batteries de 11 % par an d'ici à 2030**.
- Autre bonne nouvelle : en moyenne, le Belge parcourt 40 kilomètres par jour. **L'autonomie actuelle des voitures électriques d'entrée de gamme, 200 à 250 km, suffit donc déjà largement**.

## Tirer le maximum de votre batterie

L'autonomie d'une batterie dépend de sa taille et de son rendement mais vous pouvez, vous aussi, l'influencer en adaptant votre style de conduite, ou en limitant le nombre de cycles de charge, par exemple ! Quelques trucs pour prolonger la durée de vie de votre batterie :

- **Ne chargez pas votre batterie à plus de 80 ou 90 %**. La dernière partie de rechargement prend très longtemps proportionnellement au gain d'autonomie qu'elle offre.
- **Rechargez votre batterie avant qu'elle arrive à 0 %**. Les batteries n'aiment pas les décharges complètes.
- **Rechargez votre véhicule de préférence à faible puissance**. La recharge rapide réduit la durée de vie de la batterie. Essayez d'y recourir seulement en cas de nécessité.
- **Préférez 10 charges à 10 % (= 1 cycle de charge) plutôt qu'une charge complète (100 % par recharge) à chaque fois**.
- **Évitez que votre véhicule reste inutilisé pendant longtemps** avec une batterie chargée au maximum ou au minimum. Optez pour un niveau de charge compris entre 30 et 70 %.
- **Les batteries n'aiment pas les températures extrêmes**, qui peuvent elles aussi avoir un impact défavorable sur leur fonctionnement. Ne stationnez pas dans un endroit trop froid ni trop chaud.
- **Utilisez régulièrement votre voiture électrique et adoptez une conduite souple**, sans accélérations agressives et freinages trop brusques.



## Chères, très chères voitures électriques...

Les voitures électriques sont chères, notamment parce que la plupart des modèles actuels sont des modèles haut de gamme. Bonnes nouvelles néanmoins :

- À Bruxelles, les particuliers paient **61,5 €** pour la taxe unique de mise en circulation (TMC) d'une voiture électrique (alors que la TMC peut aller jusqu'à 5 000 € pour les voitures les plus polluantes...).
- À Bruxelles, les particuliers paient **97,80 € par an** pour la taxe de circulation annuelle (TCA) d'une voiture électrique.
- Un marché de l'occasion émerge : sur les 12 000 voitures électriques mises en vente en 2023, les particuliers en ont acheté 5 000.
- La valeur d'un véhicule électrique d'occasion est celle de sa batterie. Faites certifier la capacité résiduelle par un garagiste spécialisé et n'achetez que si elle atteint 80 %. Ou négociez fortement le prix à la baisse.
- Des voitures électriques neuves à prix abordable (moins de 20 000 €) sont annoncées en 2024 et 2025.



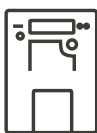
## Déclarez votre borne de recharge en ligne : facile !

Vous installez une borne de recharge pour votre véhicule électrique dans la Région de Bruxelles-Capitale ?

La réglementation vous impose de le déclarer à Sibelga. Ceci afin de permettre à votre gestionnaire de réseau de fournir à tous un réseau énergétique performant.

Les bornes de recharge de plus de 3,7 kW peuvent en effet provoquer des pics sur le réseau électrique. En les cartographiant, Sibelga peut garantir l'équilibre sur le réseau et limiter les risques de congestion.

Pour déclarer une borne, complétez le formulaire en ligne !



### Pas de borne de recharge sans compteur intelligent

Vous n'en avez pas encore ?  
Faites la demande, l'installation du compteur est gratuite

[sibelga.be/compteur-intelligent](https://sibelga.be/compteur-intelligent)



## La recharge à Bruxelles en 2024

Le Gouvernement bruxellois a confié à Sibelga la mission d'installer 22 000 points de recharge publics d'ici 2035.

Avec [electrify.brussels](https://electrify.brussels), la Région accélère la transition vers les véhicules électriques.

- Objectif en 2024 : une borne à moins de 150 m de chaque ménage.
- À l'heure d'écrire ces lignes : 5 372 points de recharge publics sont déjà accessibles.



### Réduction fiscale pour votre borne de chargement verte !

Si vous installez une borne de recharge fixe neuve à votre domicile, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 15 % pour les dépenses faites (max. 1 750 €) jusqu'au 31 août 2024 inclus. Attention, vous devez utiliser uniquement de l'électricité verte.





# Choisir la bonne borne au bon endroit



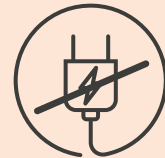
## Où recharger à Bruxelles ?

Recharger votre véhicule électrique chez vous n'est pas une option ? Pas de souci, **Bruxelles dispose désormais d'un réseau de bornes de recharges publiques en voiries**. Vous les reconnaîtrez au **marquage vert au sol et au cercle lumineux vert ou bleu** sur la borne ou au panneau de signalisation qui l'accompagne.



Retrouvez-les sur la carte interactive disponible sur **electrify.brussels**

D'autres solutions existent : **certains parkings privés** offrent des possibilités de recharge, **les stations-services** commencent petit à petit à s'équiper et même **les entreprises** s'y mettent pour encourager le véhicule électrique auprès de leurs collaborateurs.



## Pourquoi pas une simple prise ?

Recharger un véhicule électrique sur une prise de courant ordinaire sans câble prévu à cet effet n'est pas autorisé : la prise peut se détériorer à la longue et provoquer un incendie.

C'est la raison pour laquelle, les voitures électriques sont presque toutes fournies avec un câble incluant un dispositif de protection qui va surveiller la charge pour éviter tout risque de surchauffe ou de surcharge et ainsi sécuriser la recharge sur prise ordinaire.

Ce mode de recharge n'est cependant **pas recommandé** et son utilisation sera **interdite à Bruxelles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, dans les nouvelles constructions et les grosses rénovations.



## Quelle puissance pour ma borne ?

Préférez une puissance modérée : **3,7 kW** est suffisant dans la plupart des cas. La tension du réseau auquel votre habitation est raccordée aura également un impact sur le choix de la puissance de votre borne.

Vérifiez la puissance de votre installation et retrouvez les détails du raccordement de votre habitation en scannant le QR code



## Tout savoir sur les bornes de recharge en vidéo

A découvrir sur



## Energide : la réponse à vos questions

Les questions au sujet des véhicules électriques sont nombreuses. Et les réponses ? Aussi !

*La consommation d'une voiture électrique, les différents types de véhicules, les modes de recharge, le smart charging, le load balancing ou l'équilibrage dynamique des bornes pour la recharge électrique, la durée de recharge ou le vehicle-to-grid, etc.*

Jetez un œil à nos contenus en ligne, sur **energide.be**



# Quel raccordement pour ma borne de recharge ?

Vous souhaitez faire installer une borne de recharge chez vous ? La solution technique envisagée dépendra de votre habitation. Elle ne sera pas la même en maison unifamiliale qu'en immeuble à appartements.

## MAISON ou IMMEUBLE AVEC MAX. 3 PLACES DE PARKING

### UNE BORNE DE RECHARGE

- soit derrière le compteur de l'habitation (solution standard recommandée)
- soit derrière un compteur réservé à la borne (circuit dédié)



Vérifiez la **puissance de votre installation** à partir de votre code EAN



Réseau basse tension

### ERREUR À ÉVITER

**Recharger sur prise ordinaire** : risque de surchauffe, d'incendie

= interdit en 2025 dans les nouvelles constructions



### QUELLE PUISSANCE POUR MA BORNE ?

**3,7 kW**

(230/400V) recommandé et suffisant dans la plupart des cas

**7,4 kW**

(230V) puissance moyenne, recharge plus courte

**11 kW**

(400V/Triphasé)  
Attention factures !  
> Renforcement  
> Travaux  
> Facture SGA : redevance supplément  
> Facture 2025 : nouveau tarif capacitaire



## IMMEUBLE AVEC 4 PLACES DE PARKING OU PLUS

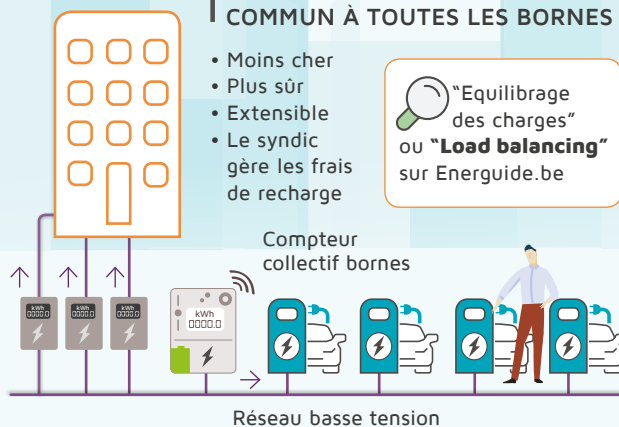
### SOLUTION COLLECTIVE DE RECHARGE : plusieurs bornes de recharge derrière un compteur collectif

- soit le compteur des communs de l'immeuble
- soit un compteur réservé aux bornes de recharge

### 1 SEUL COMPTEUR INTELLIGENT COMMUN À TOUTES LES BORNES

- Moins cher
- Plus sûr
- Extensible
- Le syndic gère les frais de recharge

"Équilibrage des charges" ou **"Load balancing"** sur [Energuide.be](http://Energuide.be)



Réseau basse tension

### ERREUR À ÉVITER

**Chaque occupant a une borne sur son compteur individuel** = surcharge/dégâts



### J'HABITE EN COPROPRIÉTÉ, QUI CONTACTER ?



- Contactez votre syndic
- Le syndic analyse les besoins des copropriétaires, récolte les infos nécessaires et introduit une demande de travaux auprès de Sibelga
- Sibelga accompagne le syndic et propose une solution technique sur mesure



**OBLIGATION DE DÉCLARATION** pour déclarer votre borne à Sibelga, c'est par ici



Trouvez toutes les réponses sur : [www.energuide.be](http://www.energuide.be)





# Certificat PEB : par où commencer ?

Délivré par un organisme agréé, le certificat de performance énergétique (PEB) d'un bâtiment évalue son efficacité énergétique. Il donne des informations sur sa consommation d'énergie, ses émissions de CO<sub>2</sub> et des recommandations pour économiser l'énergie. Faire des économies passe parfois par des mesures simples et peu coûteuses. Et si des travaux plus importants s'imposent, des primes existent.

## COMMENT OBTENIR LE SCORE PEB ?

Le certificat PEB, obligatoire en région bruxelloise lors de la vente ou de la location d'un bien immobilier, est aussi utile par ailleurs ! Si vous n'avez pas encore de certificat PEB, faites le nécessaire pour profiter des nombreux renseignements que contient cette « carte d'identité énergétique » de votre logement.

À noter : un certificat PEB est valable 10 ans. Il peut être mis à jour endéans cette période, si des travaux ont été réalisés, notamment. À noter : le document fourni depuis 2023 est plus complet que les versions précédentes.

## ➔ POUR COMMENCER

- 1 Contactez un certificateur indépendant et agréé  
 Listes agréés PEB sur [environnement.brussels](http://environnement.brussels)
- 2 Préparez sa visite en regroupant les documents utiles : permis d'urbanisme, factures des travaux réalisés ou de l'achat du matériel, plans, attestations de conformité, photos de chantier, etc.

**Renolution vous aide à comprendre le certificat PEB en 3 minutes**

A découvrir sur **YouTube**



## COMMENT AMÉLIORER LE SCORE PEB ?

Si votre logement a déjà obtenu un certificat PEB, consultez la liste de travaux sur mesure proposés pour améliorer votre confort et diminuer votre facture.

### ➔ ÉTAPES À SUIVRE

- 1 Choisissez par quoi commencer selon vos priorités et votre budget.
- 2 Des primes disponibles ?  
 Recherchez primes sur [renolution.brussels](http://renolution.brussels)
- 3 Demandez des devis aux entrepreneurs et comparez avant de signer.

## COMBIEN COÛTE LA CERTIFICATION PEB ?

Les certificateurs sont libres de proposer leurs tarifs qui dépendront du bien à évaluer. Un ordre d'idée ?

- ➔ Une maison de 200 m<sup>2</sup> : minimum 370 €
- ➔ Un appartement de 90 m<sup>2</sup> : minimum 210 €

Dans certains cas, une prime de 150 € (ménages à faibles revenus appartenant à la catégorie III et propriétaires occupants) existe pour vous encourager.

## POURQUOI AMÉLIORER LE SCORE PEB DE VOTRE LOGEMENT ?



### BON POUR

#### VOTRE PORTEFEUILLE

- ✓ pour réduire ses factures d'énergie
- ✓ pour réduire le taux de votre crédit hypothécaire en cas d'achat



### BON POUR

#### VOTRE CONFORT

- ✓ Une bonne isolation par exemple, c'est moins de courants d'air en hiver, et plus de fraîcheur en été



### BON POUR

#### LE CLIMAT ET POUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN VILLE

- ✓ Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> d'un bâtiment, c'est réduire son impact environnemental



### BON POUR

#### LA VALORISATION DE VOTRE BIEN IMMOBILIER

- ✓ Les bâtiments éco-énergétiques sont plus attractifs sur le marché immobilier

# Quand on veut, on peut : notre consommation d'énergie le prouve



D'après les observations de la CREG, la consommation électrique belge en 2023 a diminué jusqu'à un niveau qui n'avait plus été observé depuis 1999. Et pour le gaz, c'est le plus bas niveau depuis 1997 que nous avons rejoint. Et ce n'est pas tout : la CREG observe une différence entre le total de l'électricité consommée et la part de cette électricité transportée par le réseau. La quantité d'électricité qui a transité par le réseau est encore plus en recul : 9,6 % de moins qu'en 2022. Cela s'explique par l'augmentation importante de la production électrique locale et autoconsommée, notamment via des panneaux photovoltaïques. Dernière bonne nouvelle : l'an dernier, la Belgique a produit davantage d'électricité à partir des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité et biomasse) qu'à partir d'énergies fossiles.

## QUIZ ÉNERGIE



Vous voulez remplacer une vieille ampoule à incandescence par une ampoule LED ? Quelle est la correspondance en lumens d'une ampoule de 100 watts ?

- A. 100 W = 410 à 470 lumens
- B. 100 W = 700 à 810 lumens
- C. 100 W = 1 300 à 1 400 lumens
- D. 100 W = 1 500 à 1 700 lumens



La bonne réponse est C. Le lumen (lm) est l'unité de mesure du flux lumineux.

## € Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social. Les tarifs sociaux sont désormais fixés pour 3 mois (voir ci-dessous).

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 6 %	Prix du gaz hors TVA 6 %
Prix normal	0,1715 €/kWh	0,0409 €/kWh
Prix bihoraire jour	0,1751 €/kWh	
Prix bihoraire nuit	0,1688 €/kWh	
Prix exclusif nuit	0,1596 €/kWh	

Tarifs valables du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 juin 2024 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges en application de l'arrêté ministériel du 28/03/19.

- pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
- [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be) Tarif social



## Revoyez les webinaires Homegrade en ligne !



Homegrade, le centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale organise des webinaires en ligne en direct, en NL et en Fr, sur toutes les thématiques en lien avec l'habitat bruxellois et sa rénovation. Ces webinaires sont accessibles avec de nombreuses autres vidéos utiles sur l'énergie et l'habitat, la rénovation, le patrimoine, le chauffage, etc., sur leur chaîne Youtube.

Retrouvez les conseils d'Homegrade sur Youtube



## 6 500

En 2023, Sibelga a pu installer pas moins de 6 500 nouveaux éclairages LED à travers Bruxelles. Une contribution de taille pour une illumination à la fois plus efficace et plus durable de nos rues. Et ces nouveaux éclairages ne sont que la partie visible de l'iceberg. Au total, 17 000 éclairages LED sont en place, ce qui représente près de 20% du parc d'éclairage public des voiries communales formant ainsi un réseau lumineux intelligent à travers notre capitale.



le chiffre

facture d'énergie